

HONORAIRES SUR TRANSACTIONS

HORS COMMERCES ET ENTREPRISES

Montants TTC dont TVA 20% incluse dans les prix de vente affichés



Taux recommandés à ne jamais dépasser
La rédaction d'un DEVIS D'HONORAIRE est obligatoire pour toute baisse d'honoraire



*Les pourcentages se calculent sur la base du prix "Net vendeur"
Les honoraires sont à charge du vendeur sauf convention contraire*

OPTION 1

Prix de vente	Montant des Honoraires
Prix de vente < ou égal à 100 000 €	8% du prix de vente*
Prix de vente de 100 001 à 250 000 €	7% du prix de vente
Prix de vente de 250 001 à 500 000 €	6% du prix de vente
Prix de vente de 500 001 à 1 000 000 €	5% du prix de vente
Prix de vente supérieur à 1 000 000 €	4% du prix de vente

* Avec un minimum d'honoraire de 8000€ en cas de mandat exclusif et 4500€ en cas de mandat simple

Cas particulier d'un client provenant d'un site Internet d'estimations DRIMKI :

Type de mandat	Montant des Honoraires
Mandat exclusif REFLEXIMMO	3,9% du prix Net vendeur*
Mandat simple REFLEXIMMO	4,9% du prix Net vendeur*

* Avec un minimum d'honoraire de 8000€ en cas de mandat exclusif et 4500€ en cas de mandat simple

OPTION 2

Après concertation, après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent librement de la signature d'un devis adapté à leur souhait.

Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il est objectif et plus justement approprié à cette mission et applicable à ce cas.

Cet accord sera matérialisé par la case cochée sur le mandat.

BAREME COMMERCES ET ENTREPRISES 2017

HONORAIRES DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL, LOCAUX COMMERCIAUX



Taux recommandés à ne jamais dépasser
La rédaction d'un DEVIS D'HONORAIRE est obligatoire pour toute baisse d'honoraire



OPTION 1

HONORAIRES DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL, LOCAUX COMMERCIAUX :

Prix de vente	Montant des Honoraires
Prix de vente < ou égal à 25 000 €	Forfait de 5 000 € HT
Prix de vente de 25 001 à 50 000 €	Forfait de 7 500 € HT
Prix de vente de 50 001 à 100 000 €	Forfait de 10 000 € HT
Prix de vente supérieur à 100 000 €	10% HT* du prix de vente

*Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)

Les honoraires de cession (hors location), qu'ils soient à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, ne peuvent dépasser 10% HT du prix de vente. En cas de prix de vente inférieur ou égal à 100 000 €, les honoraires seront forfaitisés en fonction de la tranche à l'intérieur de laquelle sera fixé le prix de vente. Par exemple, si le prix net vendeur d'un bien est de 45 000 €, le barème maximum sera de 7 500 € HT (soit 9 000 € TTC après application du taux de TVA en vigueur de 20%)

HONORAIRES DE CESSION DE PARTS SOCIALES ET CESSIONS EN PROCEDURES COLLECTIVES :

Valeur vénale du fond de commerce	Montant des honoraires calculés sur la valeur vénale du fond de commerce
Inférieur ou égal à 25 000 €	Forfait de 5 000 € HT
De 25 001 à 50 000 €	Forfait de 7 500 € HT
De 50 001 à 100 000 €	Forfait de 10 000 € HT
Au-delà 100 000 €	10% HT* de la valeur vénale

*La TVA en vigueur s'ajoute à ces honoraires

OPTION 2

Après concertation, après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent librement de la signature d'un devis adapté à leur souhait.

Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il est objectif et plus justement approprié à cette mission et applicable à ce cas.

Cet accord sera matérialisé par la case cochée sur le mandat.